MEDISPRING

Société coopérative à responsabilité limitée

Rue du Stierlinsart 41

5070 Fosses-la-Ville

Numéro d'entreprise BE 0697.560.553

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES CONVOCATION

Le Conseil d'Administration invite les actionnaires à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le samedi 5 septembre 2020 à 10h00.

Compte tenu de l'arrêté ministériel du 28 juillet 2020 modifiant l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, limitant le nombre de participants à un événement, la société a décidé d'organiser la tenue de l'AGO à distance, de manière électronique, et d'adopter les mesures particulières prévues par l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19 (l'arrêté royal n°4).

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire est le suivant:

- 1. Introduction
- 2. Présentation des activités de Medispring au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et des évolutions attendues.
- 3. Prise de connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.
- 4. Discussion sur les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.
- 5. Questions des actionnaires conformément à l'article Art. 6:77 du Code des sociétés.
- 6. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 et affectation du résultat.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, en ce comprise l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice : 246.869,15 €

+ Bénéfice reporté exercice précédent :

= Résultat à affecter : 246.869,15 €

Affectation

Affectation à la réserve légale :	12.343,46 €
Affectation aux autres réserves :	0,00 €
Distribution de dividendes :	0,00€
Bénéfice à reporter en 2020	234.525,69 €

7. Décharge aux administrateurs:

Proposition de décision: donner par vote spécial décharge aux administrateur pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019, y inclus pour les administrateurs ayant démissionné au cours de l'exercice 2019:

- a. Marievoet, Olivier
- b. Haufroid, Vincent
- c. Roucoux, François
- d. Masscheleyn, Pierre
- e. Sauvage, Didier
- f. Vollemaere, Paul
- g. Marchand, Pierre-Michel
- h. Raevens, Nicolas
- i. Petit, Jean (démission actée par CA du 18 août 2020)
- j. de Thier, Tanguy (démission actée par CA du 18 août 2020)

Démissionnaires durant l'exercice 2019 :

- k. Bets, Pierre (démission actée par l'AG du 21 septembre 2019)
- l. D'Huart, Charlotte (démission actée par CA du 26 novembre 2019)
- m. Jong, Annemieke (démission actée par CA du 26 novembre 2019)
- n. Bleeckx, Alain-François (démission actée par CA du 26 novembre 2019)
- o. Braga, Silviu (démission actée par CA du26 novembre 2019)

8. Politique et rapport de rémunération

Proposition de décision: approbation de la politique de rémunération des membres du CA pour l'exercice 2019 telle que décrite ci-après :

Au cours de l'exercice 2019, deux administrateurs ont été chargés d'une mission d'assistance à la gestion opérationnelle, et la société d'un administrateur a été chargée d'une mission de conseil en matière de développement de produit. Les honoraires suivants ont été comptabilisés sur la base d'une rémunération horaire de 80€:

Honoraires Dr Marivoet: 12.280€
Honoraires Dr de Thier: 12.880€
Honoraires Dr Braga SPRL: 15.040€

9. Décharge au commissaire:

Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

- 10. Nomination définitive d'Administrateurs, présentation et nomination des candidats Administrateurs :
 - 10.1 Suite à la démission des administrateurs évoquée ci-avant, le Conseil d'Administration a procédé à la nomination des Administrateurs suivants :
 - a. Marchand, Pierre-Michel (décision du CA du 26 novembre 2019)
 - b. Roucoux, François (décision du CA du 26 novembre 2019)
 - c. Raevens, Nicolas (décision du CA du 17 décembre 2019)

Proposition de décision: nomination définitive par l'AG de Medispring des administrateurs nommés par le Conseil d'administration.

10.2. Candidats administrateurs:

Proposition de décision : nominations au poste d'Administrateur de Medispring de :

- a. Braga, Silviu
- b. Focal Consulting SRL, représentée par Mr David Frenay, délégué à la gestion journalière de Medispring
- 11. Règles de gouvernance : présentation du nouveau Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) *Proposition de décision* : validation du ROI.
- 12. Divers
- 13. Clôture de l'A.G. officielle Mot de fin

* *

Conditions d'admission à l'Assemblée Générale Ordinaire

En application des statuts, le conseil d'administration de Medispring, réuni en date du 18 août 2020, a décidé que les actionnaires seront admis à l'Assemblée et que leur vote sera pris en considération pour autant

- a) qu'ils soient inscrits dans le registre des associés de Medispring à la date du 20 août 2020;
- b) qu'ils aient notifié à la société de leur intention de participer à l'Assemblée avant le 3 septembre 2020 à 24:00.

Participation à distance et vote par internet

Dans le cadre des dispositions de l'arrêté royal n°4, le Conseil d'Administration a décidé que les participants devaient exercer leurs droits exclusivement en votant à distance avant l'Assemblée

Générale par le site internet de la société. Le vote peut être exprimé jusqu'au 3 septembre 2020 à 24:00.

Vous pouvez exprimer votre vote via le lien suivant :

https://forms.gle/JHHnUvmXb1vf7nxA7 (lien Google Form)

Les actionnaires recevront par email une confirmation de leur vote. Ceux-ci seront centralisés et l'application fournira le résultat du vote (nombre total de votes pour, contre et abstention), proposition par proposition, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de Medispring.

Information relative à votre participation à l'Assemblée

Les actionnaires peuvent exprimer lors de la procédure de vote décrite ci-dessus, leur intention de participer à l'Assemblée. En cas de décision positive, les actionnaires recevront, par email séparé, le 4 septembre 2020, le lien de connexion personnel qui devra être utilisé pour assister à l'Assemblée Générale en téléconférence le 5 septembre 2020 à 10:00.

Droit de poser des questions

Les actionnaires peuvent, dès la publication de la convocation, poser des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être adressées à la société par voie électronique à l'adresse <u>ag2020@medispring.be</u>, au plus tard pour le 1^{er} septembre 2020.

Les questions valablement adressées à la Société seront présentées pendant la séance de questions et de réponses. Les questions d'un actionnaire seront uniquement prises en considération si celuici a respecté toutes les formalités d'admission pour assister à l'Assemblée.

Documents à disposition

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires, sont joints en annexe à la présente convocation ; ils pourront être consultés gratuitement et téléchargés sur le site internet de la société à partir du 21 août 2020.

Varia

Les participants sont invités à se connecter électroniquement à l'AGO 15 minutes au moins avant l'assemblée via le lien communiqué lors de la réponse au formulaire de présence mentionné cidessus.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un email à <u>ag2020@medispring.be</u> ou une lettre au siège d'exploitation de Medispring, à l'attention de M. David Frenay, Place de l'Université 16/4 à B-1348 Louvain-la-Neuve.

Le Conseil d'Administration